

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES  
CATAMARANS 2023-2024

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE  
19 OCTOBRE 2024 – BAIE DE SAINT MALO  
Autorité Organisatrice : Société Nautique de la baie de Saint Malo  
Grade : 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. **REGLES**

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2. **COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est **la salle de cours du Club de Bon Secours**.

3. **PROGRAMME DES COURSES**

3.1 Dates des courses :

Date	Classe
<b>19 OCTOBRE 2024</b>	<b>16 pieds</b> <b>15 pieds</b> <b>14 pieds</b>

3.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est **14H**

3.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

4. **PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe sont :

Pour les **14 et 15 pieds** : flamme verte

Pour les **16 pieds** : flamme rose

5. **ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

6. **LES PARCOURS**

6.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées.

6.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

- 14 et 15 pieds: **un tour**

- 16 pieds: **deux tours**

7. **MARQUES**

Départ	Parcours	Arrivée
Marque 3 : Conique blanche	1 : Cylindrique jaune 2 : Conique Blanche 3 : conique blanche	Cylindrique (Frite) jaune

**8. LE DEPART**

8.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant **un pavillon orange sur le bateau du comité** de course à tribord et la **bouée conique blanche** à bâbord.

**9. L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée sera entre un mat du bateau comité arborant un pavillon bleu à Bâbord et la bouée d'arrivée cylindrique jaune à tribord

**10. SYSTEME DE PENALITE**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la **pénalité d'un tour**.

**11. DEMANDES D'INSTRUCTION**

11.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

11.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans **le bureau du Club de Bon Secours**.

**12. CLASSEMENT**

12.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

12.2 Courses retirées

- Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

- Quand trois ou plus courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

**13. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

- Une VHF

- Un couteau

- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

**15. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

**Le CANAL VHF qui sera utilisé est le 77**

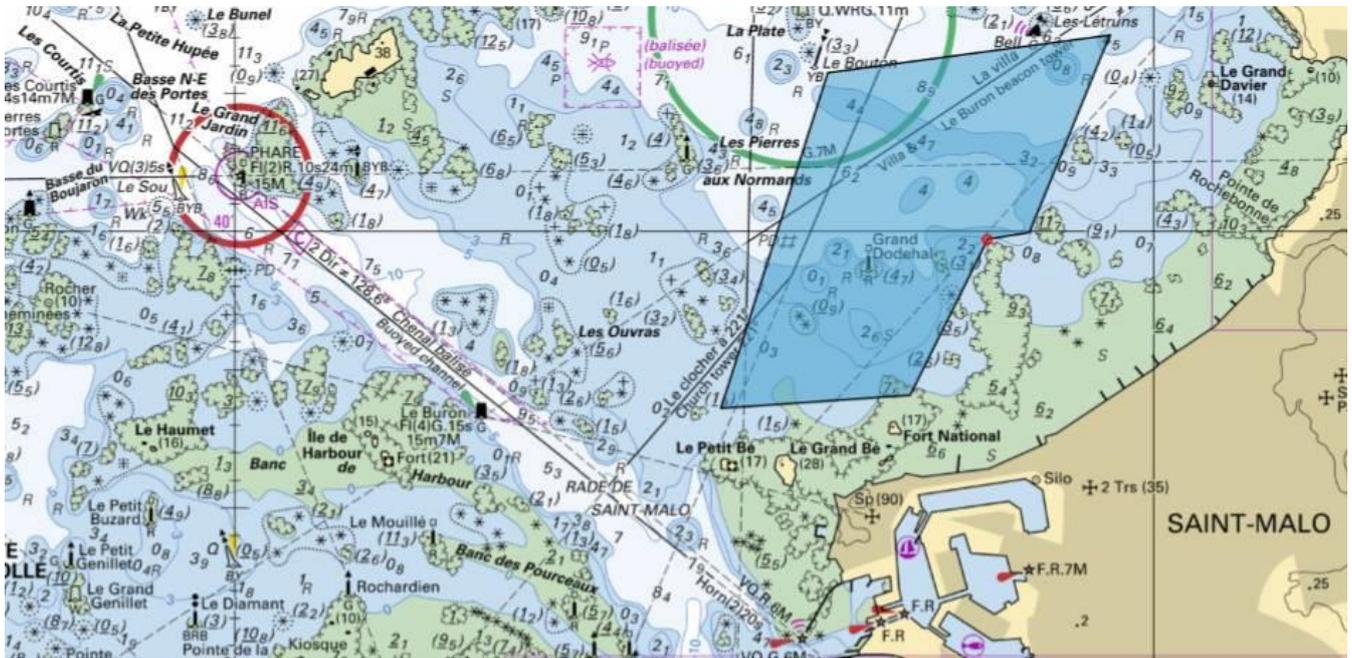
**16. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Le Roux Yann

## ANNEXE ZONES DE COURSE

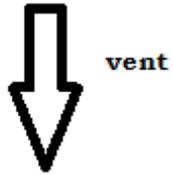


## Marée

**Basse mer 16H07 coef 108**

**Pleine mer 21H25**

ANNEXE PARCOURS



1



2



3



Arrivée

- 16 pieds : 2 tours = D-1-2-3-1-2-3-A
- 14 et 15 pieds: 1 tour = D-1-2-3-A